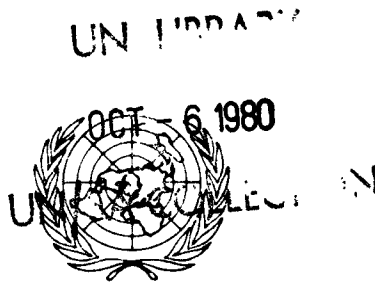


NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/35/18  
2 octobre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 91 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Services linguistiques arabes

Rapport du Secrétaire général

1. Du 1er janvier 1980 à ce jour, les services linguistiques arabes ont été assurés conformément aux décisions de l'Assemblée générale et aux dispositions pertinentes des règlements intérieurs de l'Assemblée générale, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) et des conférences spéciales. Généralement parlant, ces services ont été assurés sur un pied d'égalité avec les services dans les autres langues officielles et langues de travail et telle ou telle difficulté à laquelle on a pu se heurter à l'occasion étaient du type de celles qui se posent à propos de toutes les langues. Dans le cas de la documentation pour la session en cours de l'Assemblée générale, on avait réussi, à la date d'établissement du présent rapport et sous réserve d'une ou deux exceptions, à fournir en arabe tous les documents publiés dans les autres langues officielles et langues de travail, ce qui a exigé un effort exceptionnel de la part des services de traduction et de dactylographie intéressés. La capacité de ces services, en particulier du Service arabe de traduction, de faire aussi bien face à la situation pendant le reste de la session, lorsque le volume de la documentation et des comptes rendus des séances atteindra un chiffre maximal, dépendra de la rapidité avec laquelle les candidats qui ont réussi l'examen de traducteurs décrit ci-dessous pourront réellement être mis à pied d'oeuvre.

2. On trouvera ci-après un compte rendu plus détaillé des progrès accomplis quant à l'amélioration des services linguistiques arabes comme suite aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.

3. A cette session, par sa résolution 34/226 du 20 décembre 1979, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de porter les services linguistiques arabes au même niveau que les services linguistiques assurés dans les autres langues officielles et langues de travail de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions en adoptant des mesures visant notamment à : a) renforcer immédiatement le Service arabe de traduction au Siège de l'Organisation, en y créant un nombre suffisant de postes permanents pour que tous les documents de

l'Assemblée générale et de ses grandes commissions établis avant, pendant et après les sessions soient traduits dans les délais spécifiés et publiés en même temps que les versions établies dans les autres langues; b) créer au Siège un groupe arabe d'interprétation nécessaires à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions.

4. A la même session, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits supplémentaires pour les services linguistiques arabes à Genève en vue de donner à l'arabe plein rang de langue officielle et de langue de travail de la CNUCED, à la fois pour l'interprétation et la traduction, et de le mettre ainsi à égalité avec les autres langues officielles de la CNUCED, à compter du 1er janvier 1980, comme la CNUCED l'avait recommandé dans sa résolution 115 (V) du 3 juin 1979.

5. Pour permettre aux services compétents du Siège et de Genève d'atteindre ces objectifs, l'Assemblée générale a approuvé la création de 79 nouveaux postes, répartis comme suit :

		<u>Siège</u>	<u>Genève</u>	<u>Total</u>
<u>Services d'interprétation</u>	P-5	1	-	1
	P-4	3	-	3
	P-3	<u>3</u>	<u>-</u>	<u>3</u>
		<u>7</u>	<u>-</u>	<u>7</u>
<u>Services de traduction</u>				
Réviseurs	P-5	2	-	2
	P-4	8	2	10
Traducteurs	P-3	22	4	26
	P-2/1	<u>4</u>	<u>-</u>	<u>4</u>
		<u>36</u>	<u>6</u>	<u>42</u>
<u>Services de dactylographie</u>	G-5	1	-	1
	G-4/1	<u>25</u>	<u>4</u>	<u>29</u>
		<u>26</u>	<u>4</u>	<u>30</u>
Total		<u>69</u>	<u>10</u>	<u>79</u>
		===	===	===

6. Parmi les postes dont l'Assemblée générale a autorisé la création quand elle a décidé, à sa vingt-huitième session, d'inclure l'arabe parmi ses langues officielles, plusieurs devaient être affectés à la rédaction, aux références et à la terminologie. Pour des raisons d'ordre administratif, ces postes ont alors été attribués au Service arabe de traduction. A la suite de la décision prise par l'Assemblée, à sa trente-quatrième session, d'augmenter l'effectif des services

linguistiques arabes, il a été décidé de réaffecter ces postes de la même manière que dans les autres services linguistiques. A cette fin, on a procédé aux transferts ci-après : 1 poste P-4, 3 postes P-3, 1 poste G-5 et 1 poste G-4/1 prélevés sur le Service arabe de traduction en vue de créer un groupe linguistique arabe à la Section d'édition des documents officiels (Division de la rédaction et des documents officiels); 1 poste P-3, 1 poste G-5 et 1 poste G-4/1 destinés à un terminologue, à un référencier adjoint et à un commis aux références, à la Section de documentation et de terminologie (Division de traduction).

7. Du fait de ces divers éléments nouveaux, l'effectif total des services linguistiques arabes du Département des services de conférence du Siège s'élève actuellement à 153 postes, dont 89 postes d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 64 postes d'agents des services généraux, postes qui se répartissent comme suit entre les divers services :

	<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>						<u>Agents des services généraux</u>		
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	G-5	G-4/1	Total
<u>Division d'interprétation et des séances</u>									
Section arabe d'interprétation	-	1	3	3	-	7	-	-	-
<u>Division de traduction</u>									
a) Service arabe de traduction	1	4	20	44	5	74	2	6	9
b) Section de documentation et de terminologie	-	-	-	1	-	1	1	1	1
<u>Division de la rédaction et des documents officiels</u>									
a) Section d'édition des documents officiels	-	-	1	3	-	4	1	1	2
b) Groupe arabe de dactylographie	-	-	-	-	-	-	4	47	51
<u>Division des publications</u>									
Groupe des préparateurs de copie et correcteurs d'épreuves	-	-	-	1	2	3	-	1	1
						89 <u>a/</u> =====			64 <u>a/</u> =====

a/ Cet effectif total de 153 postes est à comparer à l'effectif des autres services linguistiques, qui est le suivant :

	<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>	<u>Agents des services généraux</u>	<u>Total</u>
Anglais	70	53	123
Français	107	62	169
Espagnol	96	62	158
Russe	90	61	151
Chinois	118	61	179

8. Pour ne pas fausser les comparaisons, les chiffres indiqués ci-dessus ne comprennent pas l'effectif des équipes anglaise, espagnole, française et russe de sténographes-rédacteurs de séances (9 postes dans chaque équipe), les comptes rendus en arabe étant établis, s'il le faut, par du personnel temporaire recruté à cet effet.

9. Les services linguistiques arabes qui ont été créés au sein du Service linguistique de l'Office des Nations Unies à Genève pour répondre aux besoins de la CNUCED représentent actuellement un total de 53 postes permanents, dont 17 (1 P-5, 5 P-4 et 11 P-3) pour le Groupe arabe d'interprétation, 23 (1 P-5, 6 P-4, 14 P-3 et 2 agents des services généraux) pour la Section arabe de traduction et 13 (agents des services généraux) pour le Groupe arabe de dactylographie.

10. Du fait de la création de nouveaux postes ainsi que de la vacance de certains postes permanents, il est apparu au début de 1980 que le Secrétariat devrait recruter 12 interprètes (7 postes nouveaux au Siège et 5 postes vacants à Genève), 50 traducteurs (36 postes nouveaux au Siège, 6 postes nouveaux à Genève et 8 postes vacants) et 30 dactylographes (26 postes nouveaux au Siège et 4 postes nouveaux à Genève).

11. En vue de pourvoir les postes d'interprète, une campagne publicitaire de grande ampleur a été mise sur pied pour informer les candidats éventuels des concours qui allaient être organisés à cet effet. Des annonces ont été passées dans des journaux et dans d'autres médias appropriés de 23 pays, dont 18 principalement de langue arabe (Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen et Yémen démocratique). Des annonces ont également été passées dans de grandes villes de France, de Suisse, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada et des États-Unis d'Amérique. Près de 250 réponses provenant de 21 pays ont été reçues. Toutes les réponses ont été examinées avec soin et 40 candidats ont été jugés posséder les qualifications nécessaires pour se présenter au concours. Sur ces 40 candidats, 9 ont passé les épreuves au Siège en avril et juin, 11 au Caire en juillet et 20 à Genève en avril et en juin et juillet, dans le cadre du premier concours mondial de recrutement d'interprètes. Toutes ces épreuves ont été jugées à New York et à Genève par un Jury d'examen commun comprenant des représentants du Département des services de conférence, du Bureau des services du personnel et de l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi qu'un représentant d'un département utilisateur. Les 12 candidats qui ont été retenus ont eu ou auront prochainement un entretien avec le Jury et le Bureau des services du personnel procède aux formalités voulues. Il est donc probable qu'il sera possible de pourvoir dans un très proche avenir les 5 postes vacants à l'Office des Nations Unies à Genève, en sus des 7 postes de la nouvelle Section arabe d'interprétation du Siège. Les candidats les plus qualifiés se verront offrir des nominations de personnel de carrière à des classes correspondant à leurs compétences et à leur expérience dans le cadre hiérarchique. La quasi-totalité des candidats ont une vaste expérience du travail à l'ONU, acquise en qualité d'interprètes temporaires, et l'on peut s'attendre à ce que leur travail donne dès le départ satisfaction. En outre, leur engagement à titre de fonctionnaires de carrière aura pour effet de garantir un degré plus élevé de compétence en permettant une formation plus complète et un contrôle plus étroit.

12. En attendant ces nominations, les membres du Groupe arabe d'interprétation de Genève, assistés en cas de besoin par du personnel temporaire, sont parvenus à répondre à toutes les demandes d'interprétation à Genève comme à New York, notamment pour les sessions extraordinaire et extraordinaire d'urgence que l'Assemblée générale a tenues depuis le début de l'année et par la session ordinaire actuellement en cours.

13. En vue de pourvoir les postes de traducteurs vacants, il a fallu organiser un concours sur un plan international selon les modalités des concours organisés au cours des années précédentes pour pourvoir les postes du Service arabe et en respectant les mêmes exigences que pour toutes les autres langues officielles et langues de travail de l'Organisation. Des dispositions particulières ont dû être prises de façon que le nombre de candidats se présentant au concours soit suffisant pour que l'on puisse sélectionner le nombre requis de personnes afin de pourvoir tous les postes vacants, ainsi que constituer un fichier qui sera utilisé pour pourvoir aux futures vacances de postes résultant du mouvement normal de personnel. A cette fin, une vaste campagne publicitaire a été lancée par l'intermédiaire de la presse, de la radio et de la télévision; des annonces ont été adressées aux écoles, universités et académies et l'on a demandé le concours d'organismes publics tels que l'Organisation de la ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science. En définitive, plus de 2 200 personnes, dans la quasi-totalité des pays arabes, dans des pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud et dans d'autres régions du monde ont fait acte de candidature. Après une sélection rigoureuse, quelque 1 620 d'entre elles ont été admises à se présenter. Le concours a eu lieu les 13 et 14 mai 1980, simultanément dans 16 pays de langue arabe et à Addis-Abeba, Dakar, Genève, Paris, Londres, Vienne, New York et Montréal. Sur ces candidats, 162 ont été reçus à l'écrit. Tous ont eu par la suite un entretien avec le Jury d'examen à Paris, au Caire et à New York et 76 ont été finalement retenus, dont 50 se verront proposer dès à présent, un engagement à titre régulier et 26 seront inscrits au fichier.

14. En attendant le recrutement du personnel engagé pour une longue durée, tout a été mis en oeuvre pour pourvoir à titre temporaire les postes vacants. Au 1er septembre, 17 traducteurs temporaires avaient été engagés au Siège, avec des contrats venant à expiration à la fin de la présente session de l'Assemblée générale. Des efforts particuliers sont actuellement déployés pour pourvoir dans les mêmes conditions, au cours des prochaines semaines, la plupart des 15 postes vacants restants. Par ailleurs, à Genève, les postes vacants, dont le nombre était beaucoup plus réduit, ont tous été pourvus, certains aussi au moyen de contrats de courte durée, en attendant les résultats du concours.

15. S'agissant du Groupe arabe de dactylographie du Siège, un examen pour le recrutement de dactylographes arabes de conférence s'est achevé à la mi-septembre 1980. Au terme d'une présélection, 1 130 des quelque 1 500 postulants ont été invités à se présenter à une épreuve de dactylographie et de grammaire, le 19 mai, dans 18 pays de langue arabe et à Genève, Londres, Paris, Montréal, New York et Vienne. Sur ces candidats, 45 ont réussi et ont par la suite subi une épreuve de dactylographie sous dictée et un entretien en août 1980. Sur les 36 candidats reçus, 25 seront choisis pour être nommés aux postes permanents qui

étaient vacants au 1er septembre; les autres seront inscrits au fichier. Dans le même temps, 20 dactylographes arabes ont été engagés dans le cadre de contrats de courte durée, deux autres devraient prendre prochainement leurs fonctions et l'on espère pouvoir entrer en contact avec les autres à temps de façon que le Groupe puisse fonctionner à effectifs complets pendant la plus grande partie de la session actuelle de l'Assemblée générale. Aucun poste n'est vacant à Genève.

-----